



## Congés payés inclus dans le salaire final ?? (CDD saisonnier)

Par **Rionma34**, le **09/05/2019** à **20:37**

Bonjour,

J'ai été salariée saisonnière dans un village vacances en station de ski pendant quatre mois. Suite à ces quatre mois, j'avais droit à peu près à 500€ de congés payés non pris pendant la saison. Quelle ne fut pas ma surprise cependant de voir que ces 500€ avaient été compris dans mon salaire du dernier mois avant déduction de cotisations diverses (1000€ de salaire pour le mois, 500€ de CP donc 1500€ brut donc 1000 en net...). Est-ce légal d'inclure les congés payés dans la rémunération brute ? Et surtout est-ce normal que j'aie reçu un papier de solde tout compte stipulant que j'aie touché 500€ alors que finalement ils ont disparu dans mes cotisations ? Dois-je le contester ? Un grand merci pour votre aide, car je ne trouve pas de réponse claire sur internet... :)

Par **janus2fr**, le **10/05/2019** à **07:19**

Bonjour,

L'indemnité de congés payés est soumise aux charges sociales et à l'impôt sur le revenu de la même façon que le salaire.

Par **P.M.**, le **10/05/2019** à **09:31**

Bonjour,

Un tiers de cotisations sociales et de prélèvement à la source de l'impôt cela paraît important mais l'examen de la fiche de paie devrait permettre de vérifier les calculs ou une demande d'explication à l'employeur...

Par **miyako**, le **11/05/2019** à **22:21**

Bonsoir,

Les CP sont des éléments de salaire,c'est normal qu'ils soient inclus dans le brut mensuel .

Néanmoins vérifiez bien le taux des différents retenues sociales .Pour le prélèvement à la source ,cela dépend de votre taux ou de celui que vous avez communiqué à l'employeur ,il intervient à la fin après le salaire net ,ce qui donne le net à payer .

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **11/05/2019** à **22:46**

Bonjour,

Cela s'appelle examiner la feuille de paie, on peut aussi vérifier le plafond de la Sécurité Sociale pour les cotisations sociales et la base de la retenue à la source mais le taux est communiqué par l'Administration fiscale...